



Afterwork

Quelles solutions pour répondre aux enjeux du décret tertiaire et du décret BACS ?



8 Février 2023



17h à 19h30



Aix-en-Provence

INTERVENANTS



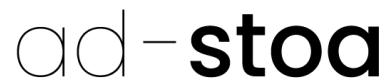
Sébastien MEUNIER

Président



Olivier LEBLANC

Président



Fluides & Innovation digitale



Paul RAAD

Responsable business développement



1

INTRODUCTION SBA

2

DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE - DÉCRET TERTIAIRE

- LOCAUX CONCERNÉS ET CAS PARTICULIERS
- LES 2 VOLETS CONSTITUTIFS DU DISPOSITIF
- AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE MODULATION
- QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

3

DÉCRET « BACS » - BUILDING AUTOMATION & CONTROL SYSTEMS

- QU'EST-CE QUE LE DÉCRET « BACS » ?
- QUELS EN SONT LES ENJEUX ?
- QUI EST CONCERNÉ ?
- QUELLES SONT LES FONCTIONNALITÉS ATTENDUES ?
- DÉCRET BACS UNE OBLIGATION, MAIS SURTOUT UNE OPPORTUNITÉ

4

QUESTIONS / RÉPONSES





À PROPOS DE LA SBA



2500 personnes actives

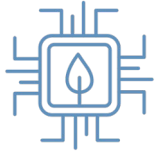
450 structures membres

10 ans d'existence

1

ambition →

Être l'organisation de référence du **smart building** au service des **territoires**, des **entreprises** et des **occupants**



Numérique responsable



Neutralité technologique



Interopérabilité des systèmes



Mutualisation des équipements & infrastructures



Ouverture, qualité, sécurité et gouvernance de la donnée



ÉCONOMIQUE

Comment le smart building peut-il favoriser le développement de nouveaux business modèles efficients et pérennes ?



ENVIRONNEMENTAL

Comment le smart building peut-il être une opportunité pour réduire notre impact environnemental et développer la sobriété énergétique ?



SOCIÉTAL

Comment le smart building peut-il contribuer à une société plus équilibrée en permettant un accès accru aux services au plus grand nombre ?



TERTIAIRE

Comment le smart building peut-il permettre d'optimiser l'occupation des espaces et accompagner l'évolution de l'organisation du travail ?



RÉSIDENTIEL

Comment le smart building peut-il répondre aux problématiques du logement ?



TECHNOLOGIQUE

Comment le smart building peut-il participer à réconcilier technologies, usages et environnement ?

ÉCLAIRER

le **débat public** et les décideurs **sur la contribution du numérique** aux transitions des bâtiments, villes et territoires

FÉDÉRER

les acteurs petits et grands des **écosystèmes publics et privés** autour d'un partage d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques

CO-CONSTRUIRE

les **guides** et définir les nouveaux **cadres de référence** du smart building et de la smart city, à partir de nos expertises partagées

VALORISER

les bâtiments, villes et territoires pour leur **sobriété énergétique**, leurs **plateformes de services** et leurs contributions **durables**

ESSAIMER

les messages, bonnes pratiques et savoir-faire au plus près de nos **régions** et **au delà de nos frontières**

ACCOMPAGNER

l'ensemble de la filière au travers de **la formation**, de la promotion de **nouveaux métiers** et de la création d'**emplois**

Nos 10 recommandations "smart" & "green"

Développons
la **CULTURE
DIGITALE**
de l'ensemble
des acteurs



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Définissons et partageons
un **SCHEMA
DIRECTEUR
NUMERIQUE**
à tous les échelons
du territoire



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Appuyons-nous sur des
**ÉCOSYSTÈMES
DE PARTENAIRES**
alignés sur
notre vision



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Dotons nos **infrastructures**
d'un **JUMEAU
NUMERIQUE**



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



**MUTUALISONS
LES INFRASTRUCTURES**
et les équipements
dès que possible



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Exigeons des solutions
disposant
d'**INTERFACES
standardisées**
interopérables
et ouvertes



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Garantissons
l'**accessibilité**
et la **gouvernance**
des **DONNÉES**



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



**CONNECTONS
NOS INFRASTRUCTURES,**
nos bâtiments,
nos équipements



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Mettons en place un
**OPÉRATEUR
DE SERVICE**
de **confiance**
et garant
de la **continuité
de service**



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE



Favorisons
des solutions
numériques
**SOBRES
EN ÉNERGIE
ET EN RESSOURCES**



#SBA10REC05
#PASDERELANCESANSNUMERIQUE





DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE



LOCAUX CONCERNÉS ET CAS PARTICULIERS

Tout **propriétaire** ou **locataire** d'un établissement hébergeant des activités **tertiaires** du secteur **public** ou **privé** :



Bâtiment

d'une surface égale ou supérieure à 1000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire.



Toutes parties d'un bâtiment

à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².



Tout ensemble de bâtiments

situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².

1 Transmission des données de consommation



[OPERAT](#)
(Observatoire de la
Performance
Énergétique, de la
Rénovation et des
Actions du Tertiaire).

Les assujettis transmettront chaque année les données de consommation sur la plateforme informatique OPERAT gérée par l'ADEME.

Quelles sont les données à partager ?

- Les **consommations énergétiques** annuelles (obligatoire).
- Les **données patrimoniales** (obligatoire) : surfaces, adresses, typologies, etc.
- Les **données techniques** : équipements, travaux prévus, etc.
- Les **données liées aux activités** tertiaires exercées, les éventuelles modulations de volume d'activité, etc.

2 Réduction des consommations énergétiques

Une réduction progressive de la consommation est prévue.
L'objectif peut être atteint par deux méthodes alternatives, en fonction du contexte :

En valeur relative (%) : par rapport à une année de référence (au choix de l'assujetti et postérieure à 2010). Il faudra en aboutir une économie d'énergie de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 ;

En valeur absolue : un seuil (en kWh/m²/an) pour chaque catégorie d'activité est fixé par arrêté avant le début de chaque décennie (2030, 2040, 2050).

-40% en 2030



-50% en 2040



-60% en 2050



seuil 2030



seuil 2040



seuil 2050



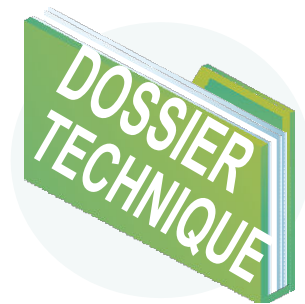
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE MODULATION

Il est possible de **moduler ses objectifs** lorsque la seule action permettant d'atteindre l'objectif implique l'un des cas suivants :

- **Coûts disproportionnés** par rapport aux avantages attendus sur la consommation finale.
 - > À 30 ans pour les actions concernant l'enveloppe du bâtiment
 - > à 15 ans pour les actions concernant le renouvellement des équipements
 - > à 6 ans pour les actions concernant la gestion et l'optimisation des équipements
- **Changement de type d'énergie** entraînant une dégradation du niveau des émissions de gaz à effet de serre
- **Contraintes techniques, patrimoniales et architecturales** liées aux bâtiments.
- **Changement de l'activité** exercée dans les bâtiments, ou de son volume.



Attention ! La dérogation doit être justifiée par un dossier technique, comprenant une étude énergétique, un plan d'actions et des notes justifiant la modulation.



QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

Le décret tertiaire n'est pas une obligation de moyens, **mais de résultats**. Les assujettis sont libres d'élaborer leur propre plan d'actions de performance énergétique (APE) en mobilisant divers leviers :

Rénovation énergétique du bâtiment

- Isolation thermique intérieure ou extérieure
- Équipements de captage ou de production d'énergie (solaire, thermique...)
- Remplacement des menuiseries
- Remplacement des organes de production chaud/froid
- Récupération de chaleur haute performance énergétique

Sensibilisation

- Sensibiliser les usagers aux éco-gestes pour diminuer la consommation énergétique
- Accompagner les usagers dans leur évolution en les informant au quotidien

Optimisation de l'exploitation des systèmes

- Installer des équipements performants, des dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements via des systèmes Gestion Technique du Bâtiment





DÉCRET BACS



QU'EST-CE QUE LE DÉCRET "BACS" ?

Le décret BACS est un **outil complémentaire au décret tertiaire** pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et promouvoir leur efficacité.

Il a été publié au Journal Officiel le **21 juillet 2020**

Il impose la mise en place de **systèmes d'automatisation et de contrôle** des bâtiments

L'objectif est d'équiper tous les bâtiments concernés **au plus tard le 1er janvier 2025**.



GTB - GTC

4 enjeux principaux viennent appuyer cette démarche :

- **Suivre et analyser les consommations** énergétiques des bâtiments ;
- **Adapter ces consommations aux besoins** du bâtiments et de ses occupants ;
- **Réduire les consommations** en fonction de l'occupation et de l'activité au quotidien ;
- **Anticiper les anomalies** ou intervenir plus rapidement en cas de dysfonctionnements.

QUELLES SONT LES FONCTIONNALITÉS ATTENDUES ?



Le suivi, l'enregistrement et l'analyse de la consommation et de la production énergétique du site.



La fourniture des indicateurs clés afin de comparer l'efficacité énergétique du bâtiment à des valeurs de référence. En cas de perte d'efficacité, ces indicateurs doivent être transmis à la personne en charge des installations concernées.



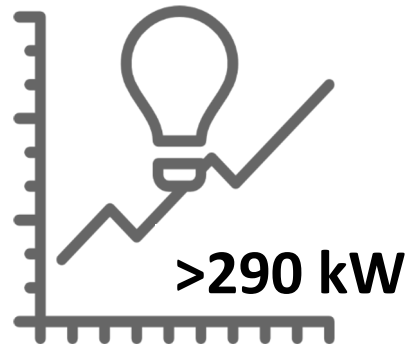
L'interopérabilité avec les différents lots techniques du bâtiment.



L'arrêt manuel et la gestion autonome d'un ou plusieurs systèmes techniques dans le bâtiment.

QUI EST CONCERNÉ ?

Il est applicable à tout **bâtiment tertiaire** équipé d'un **système de chauffage ou de climatisation**, combiné ou non avec un système de ventilation, dont la **puissance nominale utile est supérieure à 290 kW**.



Le décret s'applique aux **bâtiments neufs et existants**, quelle que soit leur superficie. Ses obligations peuvent aussi bien concerner les **propriétaires que les locataires**, les principes devront être définis dans le bail selon les différents cas.

- ① **DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE - *DÉCRET TERTIAIRE***
- ① **DÉCRET « BACS » - *BUILDING AUTOMATION & CONTROL SYSTEMS***



**TRANSFORMEZ VOS OBLIGATIONS
EN OPPORTUNITÉS !**



QUESTIONS
/
RÉPONSES



Merçi!

Nous suivre... ou nous rejoindre ?



contact@smartbuidlingsalliance.org



0820 712 720



SBA
SMART BUILDINGS **ALLIANCE**
FOR SMART CITIES